

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DES INFRASTRUCTURES  
LIEES AUX TRANSPORTS ET A LA MOBILITE  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 12'211'000.- pour l'octroi de prêts conditionnellement remboursables aux Transports Montreux-Vevey-Riviera SA (MVR), à hauteur de CHF 9'578'000.- et aux Transports publics du Chablais SA (TPC), à hauteur de CHF 2'633'000.-, relatifs aux contributions d'investissements destinées à l'infrastructure ferroviaire (conventions de prestations 2017-2020)**

## **1. PRÉAMBULE**

La commission s'est réunie le jeudi 27 juin 2019, à Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne. Elle était composée de Mmes Circé Fuchs, Carole Schelker, de MM. Jean-Luc Bezençon, Jean-François Cachin, Pierre Dessemontet, Vincent Jaques, José Durussel, Alexandre Rydlo, Pierre Volet, Pierre-Alain Favrod, Stéphane Rezso, Christian van Singer, François Pointet, Jean-Marc Nicolet (qui remplace Mme Jungclaus Delarze) et de M. Jean-François Thuillard, président. Mme Suzanne Jungclaus Delarze était excusée.

Accompagnaient Mme Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat et cheffe du DIRH : MM Pierre-Yves Gruaz, directeur général de la DGMR, Jonas Anklin, responsable de la planification financière (DGMR).

M. Cédric Aeschlimann, secrétaire de la commission, a établi les notes de séances.

## **2. PRÉSENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

Madame la Cheffe de Département présente le premier cas de figure de l'application du FAIF, qui prend en charge financièrement les infrastructures ferroviaires, uniquement lorsqu'il y a une fonction de desserte de localités d'au moins 100 habitants toute l'année. Les TPC et les MVR ont besoin de travaux importants sur leurs lignes et des travaux d'infrastructures doivent être réalisés sur l'entier des tronçons. Sur les hauts de ces lignes, qui ont une forte desserte touristique, mais n'ont pas de fonction de desserte de localité, ces travaux doivent être pris en charge par le canton.

Il est précisé que ces tronçons ont toujours été financés par le canton, mais que les derniers crédits cadre n'isolaient pas les derniers tronçons, qui faisaient partie de l'EMPD global. Le présent EMPD ne concerne donc que les tronçons supérieurs, pour la période 2017-2020. Le tronçon Villars-Bretay des TPC, considéré comme desserte auparavant, est désormais exclu du financement fédéral. Son identification tardive par la Confédération explique le retard pris.

## **3. DISCUSSION GÉNÉRALE**

*La Confédération ne prend pas en charge le tronçon Villars-Bretaye, mais prend en charge 80% de toute la ligne. Est-ce avantageux pour le canton ou n'est-il pas mieux de prendre en charge 100% jusqu'à Villars, et rien jusqu'à Bretaye ?*

Cela rentre dans le cadre de l'application de ce que veut la Confédération concernant ces tronçons sans fonction de desserte en bout de ligne. La clé a par contre été réduite à 20%, en lieu et place de 23%, à causes des kilomètres. La règle est imposée par la Confédération. Dans le cadre des conventions de prestations, les entreprises identifient leurs besoins d'infrastructures, et traitent directement avec la Confédération. La convention de prestations est signée et ensuite il s'agit d'un mécanisme de financement, avec une part cantonale qui concerne les derniers tronçons. Le canton n'est pas commanditaire des travaux.

Le seul lien de la DGMR avec l'ensemble de ces travaux est d'ordre financier. Comme le canton participe financièrement, la DGMR est présente aux séances et a son mot à dire lors de l'établissement des conventions.

#### **4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSÉ DES MOTIFS**

*(Seuls les chapitres ayant fait l'objet de remarques sont mentionnés)*

##### **1.6.4.2 Ligne Vevey – Les Pléiades**

*Concernant de la ligne Vevey-Blonay - les Pléiades, Le montant de CHF 10 mio représente-t-il le montant total de l'assainissement du viaduc ?*

*Des précisions concernant la réfection du viaduc de Blonay-Chamby et le lien historique de cette ligne avec les MRV sont souhaitées.*

La jonction entre les deux lignes MVR avec le viaduc de Blonay-Chamby est notamment utile pour l'entretien de l'infrastructure et faire passer du matériel roulant d'une ligne à l'autre. Elle a été intégrée à ce titre par la Confédération dans les conventions de prestations, ce qui est à l'avantage du canton. La Confédération ne finance en revanche rien en termes de transports de voyageurs. Concernant le viaduc, ce projet est en suspens actuellement et une nouvelle solution technique est étudiée en collaboration avec les RhB. Les conventions de prestations fixent les montants plafonds. Si un projet coûte plus qu'initialement prévu, il n'est pas rayé, mais la convention doit être adaptée. Le viaduc est une option qui n'est pas encore intégrée dans la convention de base.

##### **1.6.5.1 Ligne Bex – Villars-sur-Ollon – Col-de-Bretaye**

*Il y a satisfaction d'apprendre que les courbes de la route de Barboleuse vont être corrigées. Concernant la part cantonale sur le haut de la ligne, les investissements concernent-ils des mises à niveau technologiques et la protection contre les chutes de pierre ?*

La période 2017-2020 concerne des investissements plus importants sur le bas de la ligne. Le haut de la ligne fera l'objet d'investissements durant la période 2021-2024, notamment concernant la gare de Bretaye.

#### **5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES**

##### **5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE**

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

##### **5.2. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET**

Le projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents.

##### **5.3 ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET**

*La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.*

Froideville, le 28 juillet 2019

Le rapporteur :  
*(signé) Jean-François Thuillard*